

Date de la convocation
Le 10 avril 2018

Ordre du jour

- Affectation des résultats 2017
- Vote des taxes
- Budget primitif 2018,
- Facture à rembourser à un élu

- Questions diverses :
 - ↳ Choix du devis pour achat d'une estrade homologuée à la salle socio culturelle

Le Maire

L'an deux mil dix huit, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE VILHAIN (Allier) dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard SOULIER.

PRESENTS: Messieurs Bernard SOULIER, Christian BRAUD, David MATHIAUD, Emmanuel RIVIERE et Mesdames Sylvie BLANCHARD, Stéphanie PARDOUX, Catherine SADDE, Monique TRIBOULET Sandrine VERMEERSCH

ABSENT: Monsieur Christophe RUE

Madame Sandrine VERMEERSCH a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 27 mars est lu et approuvé. Aucune observation n'est formulée.

Document déposé à la SP de Montluçon le 13/04/18

Affectation des résultats votée à l'unanimité des membres présents

- Affectation en réserve (1068) : 57 062,62 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 49 642,84 €
- Résultat d'investissement (001) : 48 437,60 €

Document déposé à la SP de Montluçon le 13/04/18

Vote des taxes à l'unanimité des membres présents

- Taxe d'habitation : 19,98 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 12,00 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 31,14 %

Document déposé à la SP de Montluçon le 13/04/18

Vote du budget primitif 2018 : à l'unanimité des membres présents

Le Budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 288 662,82 €
 - Section d'investissement : 154 971,03 €
-

Facture à rembourser à un élu

Après les explications de M. le Maire, le conseil municipal certifie qu'il y a lieu de rembourser à Monsieur Christophe RUE, conseiller municipal, la facture qu'il a réglé, émanant de OVH.COM établie pour le compte de la Mairie et qui concerne l'hébergement du site Internet communal.

Document déposé à la SP de Montluçon le 27/04/18

Choix du devis pour achat d'une estrade homologuée à la salle socio culturelle

Depuis de nombreuses années un sujet de conversation était abordé assez souvent : l'achat d'une estrade homologuée pour la salle socio culturelle.

Suite au dernier conseil municipal, des devis ont été demandés auprès de fournisseurs.

A l'unanimité, la proposition de la société A2S a été retenue.

D'autre part, cette estrade modulable et démontable restera à son emplacement à chaque location. En cas de détérioration par un tiers, un dédommagement sera exigé à la hauteur du prix de remplacement de la ou des pièce(s) cassée(s).

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par le SAMU qui recense les défibrillateurs. Il faudrait ressortir les anciens devis et les faire réactualiser pour le prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire explique que la semaine des 4 jours prévu en septembre 2018 avait été remise en question par l'éducation nationale car la pause méridienne n'était pas suffisante et certains documents manqués au dossier. Avec un avis favorable, signé par l'autorité compétente, tout est rentré dans l'ordre.

Monsieur le Maire rapporte qu'il a été chuchoté au dernier conseil communautaire la fusion des communes de l'EPCI serait envisageable dans les années à venir.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 23 heures 15.